Arts de la parole et du théâtre

RÉF | 1113

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

Cours de base :
Art dramatique - interprétation
Déclamation
Eloquence

Cours complémentaires :
Diction - orthophonie
Ateliers d'application créative
Histoire de la littérature

Voir programme détaillé sur le site :
http://www.academie-etterbeek.eu

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

ORGANISATION

Variable, selon la filière.

Durée

Horaire

Selon les cours.

Début

Septembre

Coût

221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 89 € (entre 12 et 18 ans) ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

Remarques

Les cours se composent comme suit :
A- Les cours de base. (obligatoires). Ils comprennent 2 cycles de cours :
1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)
2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat **OU**
- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.
Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.
B- Les cours complémentaires. Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.
Annexes :
1040 : avenue Commandant Lothaire 36A / chaussée Saint-Pierre 193 / rue Beckers 129

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

Organisme

Académie de musique, de danse et des arts de la parole d'Etterbeek
Rue Fétis 29
1040 Etterbeek
Tél: 02 647 19 57
http://www.academie-etterbeek.eu

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation